

**PROCÈS-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2015**  
**COMMUNE DE SAINT-PERDON**

L'an deux mille quinze, le douze mai à vingt heures trente, le Conseil municipal de Saint-Perdon s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de M. le Maire, Jean-Louis DARRIEUTORT.

**Présents** : M. Jean-Louis Darrieutort, M<sup>me</sup> Régine Nehlig, M. Gilles Castaignède, M<sup>me</sup> Sandrine Casini, M. Jean-Paul Darsaut, M. Jean-Michel Dourthe, M<sup>me</sup> Marie-Christine Cazenave, M. Didier Lartigue, M<sup>me</sup> Corine Lafitte, M<sup>me</sup> Hélène Dupin, M. Ludovic Pastor, M. Patrick Dangoumau, M<sup>me</sup> Dorothée Tastet, M. Stéphane Houllière.

**Excusés ayant donné procuration** : M<sup>me</sup> Odile Bénéteau à M<sup>me</sup> Régine Nehlig, M. Cédric Barrouillet à M. Didier Lartigue, M. Sébastien Lanibois à M<sup>me</sup> Sandrine Casini et M<sup>me</sup> Élodie Gaüzère épouse Dudon à M. Ludovic Pastor.

**Absente excusée** : M<sup>me</sup> Martine Mathieu

M<sup>me</sup> Sandrine Casini est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal et propose de mettre au vote le procès-verbal de la séance du 13 avril dernier envoyé à chaque conseiller municipal. Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 13 avril 2015.

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Délibération portant sur le choix du maître d'œuvre sur le projet de la construction des Vestiaires Football et des Locaux Associatifs et demande de subventions ;
- 2) Délibération portant sur le choix de la procédure à engager sur la Délégation de Service Public en alimentation en eau potable de la SOGEDO ;
- 3) Compte rendu des commissions ;
- 4) Informations diverses.

**DÉLIBÉRATIONS**

**Délibération sur le choix du maître d'œuvre du projet de construction des vestiaires football et des locaux associatifs et demande de subvention**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint-Perdon dispose actuellement de vestiaires doubles à destination du club de football et des associations Pala et tennis. Ces vestiaires implantés entre le terrain de football et les terrains de tennis et pala sont idéalement positionnés mais présentent aujourd'hui des problèmes de fissurations des murs qui ont conduit, pour raison de sécurité, à leur fermeture.

La Commune de Saint-Perdon a souhaité engager une réflexion sur l'opportunité de réaliser de nouveaux vestiaires et a recensé au préalable les besoins des associations.

Cette réflexion a permis de montrer les besoins de créer deux bâtiments distincts :

- ✓ Un vestiaire de football à destination exclusive du club de football de Saint-Perdon à positionner à proximité des tribunes existantes ;
- ✓ Un local à l'attention des clubs de pala, tennis et surf pouvant accueillir dans une salle commune d'autres associations occasionnellement. Les clubs de pala et tennis ont fait connaître leurs besoins en vestiaires qu'ils peuvent toutefois partager et le surf celui d'une salle permettant de stocker les planches de surf et les faire sécher. La salle commune devant répondre à une exigence de séparation possible (lors des tournois organisés simultanément par les clubs) et offrant chacune les services de salle autonome (WC, petite cuisine et réserve). Ce dernier bâtiment devrait être implanté sur l'emprise des vestiaires actuels.

Monsieur le Maire explique que trois architectes ont travaillé sur ce projet qui a permis à la commission travaux d'affiner les besoins et de déterminer l'enveloppe financière.

Monsieur le Maire rappelle que la consultation des architectes qui ont chacun réalisé des esquisses a été faite sur commande sans procédure formalisée. Il rappelle que le choix appartient au Conseil municipal in fine et que tel était l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'ajourner la décision de choix du maître d'œuvre du projet de vestiaires football et du local associatif pour garantir juridiquement le marché à venir et engager si nécessaire un marché à procédure adaptée.

#### **Délibération n° 20150512\_01 : Délibération portant sur le choix de la procédure à engager sur la Délégation de Service Public en alimentation en eau potable de la SOGEDO**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'Assemblée nationale a voté le 4 mars le transfert obligatoire des communes aux intercommunalités à fiscalité propre des compétences « eau potable » et « assainissement », avec une entrée en vigueur pouvant aller jusqu'à fin 2017.

Pour la compétence « eau potable », la commune de Saint-Perdon a opté le 1<sup>er</sup> juillet 2004 pour une délégation de service public d'une durée de 12 ans avec la SOGEDO, délégation arrivant à échéance le 30 juin 2016.

La commune de Saint-Perdon ne rencontrant aucun problème avec le délégataire actuel, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer pour une prorogation de délégation de service public d'une durée d'un an au délégataire actuel, délai nécessaire pour connaître les futures obligations réglementaires de transfert de compétences.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- se prononce pour la prorogation de délégation de service au délégataire actuel à savoir la SOGEDO pour l'eau potable ;

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les actes afférents à ce dossier.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### ***Compte-rendu de la commission Travaux :***

M<sup>me</sup> Régine NEHLIG donne le compte-rendu de la dernière réunion de la commission travaux du 15 avril dernier.

Elle précise que les travaux intérieurs de l'Eglise sont presque achevés. Deux propositions de réalisation de fresque ont été faites. Une proposition de fresque moderne est en attente de Matthieu DOURTHE. Le SYDEC est venu faire les essais d'éclairage du clocher.

Concernant les devis pour le renouvellement des éclairages publics, M<sup>me</sup> NEHLIG précise que la commission a jugé nécessaire de remplacer l'ensemble des candélabres. Ce changement pour des ampoules à led sera toutefois progressif, en tenant compte notamment des travaux d'aménagement du bourg.

M<sup>me</sup> NEHLIG explique que le bois a été commandé pour réparer les agrées du parcours sportif. Les réparations seront faites par les cantonniers dans les prochaines semaines.

La balayeuse pour la salle polyvalente a été achetée pour un montant de 1 917 € TTC.

### ***Compte-rendu de la commission Environnement :***

M<sup>me</sup> Sandrine CASINI donne le compte-rendu de la commission Environnement du 30 avril dernier.

Elle explique les différents points à l'ordre du jour :

#### **Aménagement de l'avenue des Arènes :**

L'aménagement comprendra la réalisation d'un cheminement piétonnier du carrefour de la Poste jusqu'au carrefour de la rue Jean Gay. Un aménagement paysager est à l'étude mais devrait conduire à supprimer les arbres côté droit en partant de la Poste et à la plantation de charmes sur tiges.

Ce projet devra se coordonner avec la réflexion en cours à la Communauté d'Agglomération sur l'aménagement du bourg et sa jonction au carrefour de la Poste.

#### **Rue de la Poste :**

Une réflexion sera menée en 2016 sur l'aménagement de la rue de la Poste pour compléter le futur aménagement du Bourg.

#### **Parcours sportif :**

La commission a listé les améliorations d'entretien général du parcours.

Une réflexion sera menée pour compléter l'offre des agrées restaurés avec des agrées Fitness de plein air.

Est encouragée l'initiative de Nadège RAMAUX pour la création d'un sentier botanique et d'un projet d'hôtel à insectes en collaboration avec l'école.

#### **Lancement du concours des jardins et balcons fleuris pour 2015 :**

La commission a souhaité mettre en place un concours ouvert aux habitants qui fleurissent leur propriété. Une catégorie « jardin potager » vient compléter les catégories qui récompenseront le fleurissement.

Trois lots allant de 75 à 150 € seront attribués pour chaque catégorie.

Les membres élus seront cette année : Sébastien LANIBOIS et Dorothée TASTET. Le jury sera complété de Nadège RAMAUX, agent municipal en charge du fleurissement, d'un professionnel de l'horticulture et d'un habitant volontaire.

Le passage du jury se fera semaine 31. La remise des prix sera organisée le 5 septembre à midi lors du Forum des Associations.

### Schéma cyclable communautaire :

Est présenté l'avancement du projet de piste cyclable Mont-de-Marsan/Saint-Perdon et son raccordement au schéma cyclable communautaire. La phase d'étude est programmée pour l'année 2015 (conventionnement avec les propriétaires) et la réalisation en 2016 avec l'inscription de 100 000 € sur le budget communautaire pour le projet spécifique de Saint-Perdon.

### **Commission d'Appel d'Offres :**

M<sup>me</sup> Régine NEHLIG donne le compte rendu de la commission d'appel d'offres du 27 avril dernier qui a permis de compléter les offres du projet de mise en accessibilité (rampe et toilettes PMR) de la salle Jean Bourlon. Deux lots sont infructueux et doivent faire l'objet d'une nouvelle consultation. Il s'agit des lots : peinture et menuiseries extérieurs.

Monsieur le Maire demande si les élus souhaitent être abonnés à la lettre d'information électronique proposée par le Conseil Département des Landes. Les élus présents se déclarent intéressés.

M<sup>me</sup> Sandrine CASINI demande si les élus donneraient leur accord pour un envoi dématérialisé de l'ensemble des convocations. Les élus présents se déclarent favorables à cette nouvelle procédure dématérialisée.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier transmis par le Conseil Département au sujet de l'ouverture à la circulation du passage souterrain du Caloy. Il est précisé que compte tenu de l'étroitesse du passage (2,5m) des reprises nécessaires des raccordements aux voiries existantes, de la nécessaire réfection du revêtement intérieur et la difficile gestion de la cohabitation des circulations piétonnes, cyclistes et automobiles, le Conseil Départemental émet un avis défavorable à l'ouverture du passage du Caloy à la circulation automobile.

Monsieur le Maire fait état de l'avancement des travaux de réhabilitation du château d'eau. Il explique que le cabinet Merlin a fait une proposition sur la base de 9 % du montant hors taxe des travaux estimé à hauteur de 110 000€ H.T.

Monsieur le Maire dit que l'entreprise BOUNEOU réalisera, dans les prochains jours, la restauration du mur d'enceinte de la chapelle de Saint-Orens. Les travaux s'élèvent à un montant de 3 428,50 € H.T.

Monsieur le Maire dit que l'entreprise CANCE et l'entreprise FEUGAS ont fait chacune une proposition pour réaliser la casquette de protection du local des cantonniers. Il dit que l'entreprise FEUGAS réalisera les travaux pour un montant de 5 597,00 € H.T.

D'autres menus matériels ont été achetés pour les cantonniers : un taille haie, un démonte pneus et une meuleuse.

Monsieur le Maire explique que les travaux du skate-park devraient être engagés dans les prochaines semaines. L'entreprise BAPTISTAN et l'entreprise COLAS ont fait chacune une proposition pour un montant respectif de 23 125,00 € H.T. et 23 844,00 € H.T.

Monsieur le Maire signale que les containers enterrés seront mis en place en mai sur les sites choisis : commerces, cimetière et Caloy.

Monsieur le Maire rappelle que la Fête des Mères aura lieu cette année le 31 mai et que plus particulièrement les mamans de l'année ont été conviées pour une réception à la salle du Foyer d'Activités ce jour-là à 11h00. Toutes les mamans sont invitées à un vin d'honneur.

M<sup>me</sup> Sandrine CASINI dit que la Commission Ados et Pré-ados se réunira le 22 mai pour faire le point sur l'avancement des projets des jeunes : travaux du nouveau local, organisation des camps de cet été notamment.

M<sup>me</sup> Régine NEHLIG précise que le transfert des compétences scolaires, périscolaires et extrascolaires se finalise. Pour être opérationnel début juillet, une réunion est organisée avec tous les agents concernés le 19 mai prochain. La Commune devra se déterminer pour le cas de certains agents qui ne sont pas à temps complet au service des compétences transférées. Seuls les agents affectés à 100 % sont eux-mêmes transférés d'office.

M<sup>me</sup> Sandrine CASINI explique que la Préfecture des Landes pense faire un recours gracieux contre la délibération du Conseil municipal approuvant la réalisation d'un plan de référence. La Préfecture et la DDTM ont une interprétation extensive des nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération concernant la compétence urbanisme. M<sup>me</sup> CASINI précise que la Communauté et la Préfecture devront négocier sur ce point. Si la position de la Préfecture est maintenue, la Communauté devra revoir sa politique en matière d'urbanisme et surtout les transferts de charges afférents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,  
Jean-Louis DARRIEUTORT

La secrétaire de séance,  
Sandrine CASINI

Les Membres,